



La LPO, l'ASPAS et ONE VOICE condamnés à payer 2 000 euros aux chasseurs !

Le Tribunal Administratif de Nantes a rejeté les 2 référés déposés contre l'arrêté n°2020/SEE/368 du 6 novembre 2020 du Préfet de Loire-Atlantique, par les associations militantes anti-chasse. Ces dernières ne cherchent plus à protéger la biodiversité, mais seulement à en tirer profit pour les faire vivre médiatiquement et financièrement. Nous nous interrogeons sur la moralité de la LPO qui existe, essentiellement, aux travers de subventions publiques et qui, pourtant, n'hésite pas à « mordre la main de ceux qui les nourrissent ».

Ce jugement est également celui qui affirme que la chasse est et restera une activité de première nécessité pour la Nation. La protection des cultures agricoles, la surveillance et la prévention contre les épidémies de la faune sauvage, la prévention des dommages aux biens et aux personnes, ... sont autant de services citoyens, rendus bénévolement par les 13 500 chasseurs de Loire-Atlantique. Croire qu'un monde sans chasse peut exister est une ineptie, qui est devenue le fonds de commerce des vendeurs de rêves, carencés en protéines animales.

Le meilleur exemple est celui du canton de Genève : la chasse y est interdite mais des centaines d'animaux sauvages sont abattus la nuit, par des fonctionnaires financés par des impôts publics. L'Éden n'existe pas sur Terre et c'est à chacun d'apprendre à vivre avec les réalités et les exigences de notre monde, en le rendant le plus durable possible pour les générations futures.

La condamnation récente des Paludiers de Guérande, pour des travaux qu'ils réalisent depuis 1 500 ans est encore un bon exemple de l'incompréhension profonde, de ces mêmes associations, sur le fonctionnement et l'organisation des territoires ruraux et de la biodiversité qui en est interdépendante.

Nous ne préserverons pas la planète dans un tribunal, mais en travaillant et en agissant sur nos territoires. C'est ce que font les chasseurs depuis longtemps, mais également de vraies associations naturalistes non militantes pour qui, agir et connaître est plus utile que de passer à la télévision et d'écrire des livres de fables environnementales.

**Dany ROSE, Président de la FDC44.
Denis DABO, Directeur de la FDC44.**